



Il est possible d'écrire et de lire des textes en écriture inclusive. Il faut juste s'habituer à cette forme d'écriture qui n'est ni dangereuse ni laide mais simplement plus égalitaire entre les deux sexes.

VIOLENCE AU TRAVAIL



8 mars : journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Pour l'occasion, une grande enquête est menée sur les violences au travail.

En l'espèce, depuis 20 ans les chiffres ne bougent pas : 20% des femmes subissent ou ont subi des violences sur leur lieu de travail. Pourtant, 82% des employeurs n'ont toujours pas

mis en place des mesures de prévention. Cela peut changer.

Pour répondre à cette enquête :

<https://8mars15h40.fr/grande-enquete/>

ÉGALITÉ POUR TOUTES ET TOUS

La langue française est une langue vivante, en perpétuelle évolution.

A partir du 17^{ème} siècle, les académiciens et grammairiens (il n'y avait aucune femme à l'Académie à cette époque) ont décidé de supprimer des noms de métiers féminisés (autrice, médecine, etc) mais aussi de supprimer la règle de proximité (les hommes et les femmes sont belles, les femmes et les hommes sont beaux) qui était utilisée par les auteur.rices de l'époque et donc d'imposer la règle du masculin qui l'emporte au pluriel.

«Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle.»

Nicolas de Beauzée, grammairien, 1767.

L'écriture inclusive n'est qu'une nouvelle évolution de la langue, qui vise à rétablir une égalité entre les femmes et les hommes.

L'ÉCRITURE INCLUSIVE, PARLONS EN !

<http://www.dgfip.cgt.fr/44/spip.php?article2223>

Il n'y a aucune obligation ni aucun dogme sur ce sujet. Chacun.e peut adapter son écriture ou son langage afin de mieux faire apparaître les femmes.

Par exemple :

- On peut **systématiquement féminiser** tous les noms de métiers : les inspectrices, agentes ou contrôleuses des Finances Publiques sont bien des personnes qui exécutent des missions de service public et peuvent être différenciées de leurs collègues hommes.

Et on pourra l'écrire en contractant la terminaison féminine du nom : inspecteur.trice, contrôleur.euse, agent.e. Cette contraction qui permet un gain de place dans les articles de journaux, tracts et autres notes, ne devrait pas plus faire débat qu'un M. et Mme ! De plus, il y a 50 % d'inspectrices, 60 % de contrôleuses et 70 % d'agentes ! En fait, parler au masculin uniquement de l'ensemble des personnes qui travaillent à la DGFIP est une aberration sociologique puisque notre administration est composée de 60 % de femmes !

- On peut user de **termes employés au masculin ou féminin sans variation de forme** : on peut parler des fonctionnaires des finances publiques qui évite d'utiliser l'ensemble des noms de métiers de notre administration, ou de droits humains plutôt que des droits de l'Homme.

- Il faut aussi veiller à **énumérer dans l'ordre alphabétique** : on parlera donc d'égalité Femmes/Hommes et du directeur ou de la directrice, de l'inspecteur et l'inspectrice.

5 PROPOSITIONS POUR GAGNER L'ÉGALITÉ

1- Sanctionner les employeur.ses qui discriminent.

2- Lutter contre la précarité et les temps partiels subis.

3- Revaloriser les métiers à prédominance féminine.

4- Prévenir les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes.

5 Gagner des droits pour la maternité et la parentalité.



Plus de détails sur la Cgt 44 :

<http://lacgt44.fr/spip.php?article1724>

